

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 04 octobre 2022

Date de la convocation: 27/09/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 9
Votants : 9
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Représentés :

Excusés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Absents : Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

Secrétaire de séance : Serge LAGUIBEAU

2022_057 - Objet : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ETUDE SUR LES INVESTISSEMENTS THERMAUX

Un projet d'étude portant sur la modernisation des thermes de Cauterets a été lancé par le conseil lors de la séance publique du 5 avril 2022 et présenté au conseil d'administration de la SPL le 16 mars 2022.

Suite à une consultation en procédure adaptée du 1^{er} juillet 2022 au 26 août 2022, deux entreprises ont répondu (pré-analyse des offres en PJ):

- Ernst & Young en groupement avec le cabinet Gécate – 88 412,50 € HT (94 912,50€ avec étape optionnelle)
- Détente consulting en groupement avec Arketipo, HESPEC-ad et CALIA Conseil – 69 450,00 € HT (79 650 avec étape optionnelle)

Cette étude était initialement estimée à 35 000 €. Le résultat de la consultation pousse à réévaluer le plan de financement. Le président propose au conseil syndical le plan de financement suivant :

POSTES DE DEPENSE	€ HT	FINANCEMENTS	€	Taux
ETUDE DE DEVELOPPEMENT, DE POSITIONNEMENT ET DE FAISABILITE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE POUR LE PROJET THERMAL DE CAUTERETS	94 912,5 €	Département des Hautes-Pyrénées	10 000 €	10,54%
		Région Occitanie - soutien à l'investissement sur le thermalisme	47 450 €	49,99%

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/10/2022
065-256501321-20221004-2022_057-DE

		Total des aides publiques	Montant
			57 450,00 €
		Autofinancement	37 462,50 €
TOTAL GENERAL	94 912,50 €	TOTAL GENERAL	94 912,50 €

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le plan de financement détaillé ci-dessus
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/10/2022 065-256501321-20221004-2022_057-DE